**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 30 (1942)

**Heft:** 629

**Artikel:** Un jubilé : les 25 ans du Groupe veveysan pour le suffrage féminin

Autor: O.J.-S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-264699

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALQUE O

DIRECTION ET RÉDACTION M<sup>n</sup>• Emilie GOURD, 17, rue Töpffe

ADMINISTRATION M<sup>n</sup>• Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteur

**ABONNEMENTS** 

ANNONCES

ABONNETICS SUISSE Fr. 6.—
ÉTRANGER SUISSE SU

Le numéro. . • 0.25 | Largeur de la colonne: 70 mm.
Le numéro. . • 0.25 | Réductions p. annonces répétées
Les abanements partest de 1 "fanvier. A partir de Juillet, il est
éditré des abanements de 6 mois (3 fr.) relables pour le semestre de

L'avenir a plusieurs noms. Pour les faibles, il se nomme l'impossible; pour les timides, il se nomme l'inconnu ; pour les penseurs et les vaillants, il se nomme l'idéal.

Victor HUGO.

#### **AVIS IMPORTANT**

En raison des fêtes de fin d'année qui désorganisent forcément notre horaire habituel, la date de parution de notre prochain numéro sera retardée au samedi 9 janvier 1943.

## Les mariages franco-suisses et la nationalité de la femme mariée

La mise à l'ordre du jour de cette question La mise à l'ordre du jour de cette question par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin avait attiré dans ses locaux un si nombreux public, et si différent de celui qui fréquente habituellement ses séances, que l'on a pu toucher du doigt combien est brûlant le problème que posent de récentes dispositions prises chez nous à l'égard de la femme qui épouse un étranger. Aussi, et bien que M™ Leuch, la conférencière de l'autre soir, ait fréquemment traité elle-même ce sujet dans nos colonnes, pensons-nous qu'il n'est pas inutile d'y revenir une fois de plus, afin de préciser encore combien ce point, sans inquiétante gravité il y a une cinquantaine d'années, est mainencore combien ce point, sans inquestante gra-vité il y a une cinquantaine d'années, est main-tenant, de par les résultats des conflagrations de 1914 et de 1939, une cause de souffran-ces pour des femmes mariées à des étrangers, et devenues, du fait de ce mariage, elles aussi des étrangères dans leur propre pays, qui per-dent souvent de ce fait leur droit au travail et à l'assistance et à l'assistance.

Ce sont — et en Suisse romande tout parti-culièrement — les mariages franco-suisses qui Ce sont — et en Susse romande tout parti-culièrement — les mariages franco-suisses qui créent actuellement de ces situations parfois désespérées. Certes les divers systèmes adop-tés par les principaux Etats européens ou d'outre mer présentent une variété qui ressem-ble souvent à de l'anarchie, et cela malgré les ble souvent a de l'anarchie, et cela malgrè les efforts inlassables des grandes Associations féminines internationales (que l'on se rappelle les tentatives pour porter la question devant la S. d. N. et la Conférence de La Haye en 1930); mais les mesures qui nous touchent 1930); mais les mesures qui nous touchent de si près concernent notre pays et sa voisine d'outre-Jura. C'est en 1927, on s'en souvient sans doute, que la législation française a stipulé que la femme étrangère qui épouse un Français ne devient pas Française sans autre, mais est obligée de faire une demande à cet effet; et depuis 1938, un nouveau décret a précisé que cette demande doit avoir lieu avant le constituire de mande doit avoir lieu avant le constituire de la lieu avant le constituire de la lieu avant le lieu avan la conclusion du mariage : passé ce délai la femme étrangère n'est plus admise par la

Force a donc été à la Suisse de décider ce qu'il adviendrait de ses ressortissantes qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas formulé leur demande de devenir Française en temps voulu. Par un arrêté de 1939, le Tribunal Fédéral avait décidé que, dans un cas semblable, la femme suisse qui n'aurait pas demandé la nationalité française resterait suisse. Mais le Conseil Fédéral, en vertu de ses pleins pouvoirs de temps de guerre, n'admit pas cet arrêté et promulgua, lui, que, doréna-vant, toute femme suisse qui, volontairement ou involontairement, n'aurait pas formulé de demande d'acquisition de la nationalité française alors qu'elle en avait la possibilité, serait apatride. Et c'est ainsi que, depuis lors, des femmes suisses ayant épousé des Français se sont trouvées du jour au lendemain exclues Force a donc été à la Suisse de décider ce

femmes suisses ayant épousé des Français se sont trouvées du jour au lendemain exclues de leur propre nationalité!

Ce que cette situation a de tragique, l'on a pu s'en rendre compte par les questions souvent émouvantes (celle par exemple de la femme d'origine suisse d'un prisonnier de guerre français, mariée depuis quatre ans, et n'ayant pas fait de déclaration, qui est de la sorte maintenant sans patrie!) qui ont été posées dans l'auditoire. Nombre de femmes semblaient être très peu et très mal renseignées sur leur situation, et Mme Leuch a eu grandement raison de recommander de façon pressante à toute jeune fille épousant un étranger

et à ses parents de s'informer exactement de la nationalité qui serait la sienne. L'Etat-civil de Genève cependant fait beaucoup à cet égard, mais peut-être n'en est-il pas de même dans de plus petits bureaux, où les mariages franco-suisses sont moins fréquents? Et enfin quel plaidoyer en faveur du suffrage féminin un l'insertif teche co passe passe tres tressures. que l'incapacité totale où nous nous trouvons nous, femmes suisses, d'obtenir une modifica-tion quelconque à cet état de choses si parfaition quelconque à cet état de choses si parfai-tement injuste pour la femme mariée! et comment nous y prendre sans droit de vote, lorsque le régime des pleins pouvoirs arrivera à son terme, pour obtenir des Chambres l'abrogation de cet arrêté dont les conséquen-ces sont si graves et douloureuses pour tant de nos sœurs?...

## Indifférence électorale et suffrage féminin

La participation d'une inquiétante faiblesse (à peine 27 % du total du corps électoral) aux récentes élections genevoises n'a pas manqué de susciter de nombreux commentaires, bien des citoyens voyant là avec raison l'indice d'une désaffection de la chose publique qui peut devenir grave pour la démocratie chez nous.

Evidemment les grands coupables sont les Evideniment les grands coupables sont les partis politiques, qui, une fois de plus, se sont montrés incapables de renouveler leur pro-gramme et de préférer des candidatures sortant de la routine à des combinaisons personnel-les. Mais, d'autre part il est curieux qu'en cherchant des remèdes à cet abstentionnisme inquiétant, la majorité de ces médecins de notre révine rolitique giert surtout prépaisé celui révine rolitique giert surtout prépaisé celui. inquiétant, la majorité de ces médecins de notre régime politique aient surtout préconisé celui du vote obligatoiré, qui ne résout rien — parce qu'il ne peut pas créer par la menace de sanctions cet intérêt pour la chose publique qui est l'essence même de la démocratie. On en arrive donc à ce paradoxe de vouloir punir les hommes qui ne votent pas, tout en persistant d'autre part à en refuser le droit aux femmes qui le voudraient! Et dire qu'aucun de ces messieurs n'a paru jusqu'ici s'apercevoir de l'illogisme de cette attitude!

# Une Bâloise à l'honneur

Les nombreuses personnes qui se sont occupées du Secours aux enfants victimes de la guer-re organisé par la Croix-Rouge ne sont pas sans connaître, au moins de nom, M<sup>10</sup>€ Mathilde Para-vicini, l'organisatrice dévouée et infatigeable de ces convois de petits malheureux qui viennent cher-cher dans notre pays le réconfort et la joie de vi-

cher dans notre pays le réconfort et la joie de vivre qu'ils ne connaissent presque plus.

Il faut avoir vu, à leur arrivée chez nous, ces
petits visages apathiques et pâles, ces yeux
qui n'ont plus des 'regards d'enfant, mais
qui ont gardé la vision terrifiante des horreurs de la guerre, de la fuite sous le feu de
l'ennemi, ces petits qui ont ressenti des chagrins
trop lourds pour de frêles épaules ou des renoncement au-dessus de leur âge..., pour savoir ce
que représente pour eux un séjour en Suisse: c'est
comme si les portes du Paradis s'ouvraient et ces comme si les portes du Paradis s'ouvraient et ces impressions seront inoubliables. Et lorsqu les voyons repartir, pleins d'entrain, de humeur, le cœur parfois lourd de devoir quitter de si bonnes familles, c'est un autre enfant qui revient chez lui, heureux, bien portant et confiant dans l'avenir

Eh! bien tout cela, ils le doivent en grande partie à M<sup>III</sup> Paravicini, l'organisatrice incomparable, qui ne fait pas seulement le don de son cœur, mais celui de son indomptable énergie, de sa ferme volonté qui va droit au but et qu'aucun obstacle, dut-il paraître insurmontable à d'autres, obstacle, dut-il paratire insurmontable à d'autres, ne saurait effrayer ni arrêter. Cette grande phi-lanthrope, nous l'avons vue, pendant la précédente guerre, secourir et soigner avec un dévouement inlassable et une charité sans bornes les mal-heureux évacués de France et de Belgique qui passèrent si nombreux par Bâle, Par tous les temps, à toutes les heures de la journée et de la nuit,



Cliché Mouvement Féministe

Au seuil de l'An nouveau... Courage.

Mile Paravicini était là, à la tête de ses aides nombreuses, attendant parfois pendant de lon-gues heures, ces convois de malheureux, dénués de tout, privés de leur foyer ou séparés d'êtres chers. Puis ce furent les trains de grands blessés, tous ceux enfin qu'il fallait soigner, réconforter, soulager et nourrir.

soulager et nourrir.

A la fin de la guerre, tenant à honorer un si admirable dévouement et une si profonde abnégation, le gouvernement français conféra à Mª Paravicini le titre de chevalier de la Légion Paravient le titre de chevalier de la Légion d'honneur, distinction que la titulaire porte avec autant de mérite que de modestie. Mais aujour-d'hun les concitoyens de Mile Paravicini ont appris avec un plaisir extrême que, lors du *Dies academicus*, la Faculté de médecine de Bâle lui a conféculo de la confection de la confectio féré le titre de docteur honoris causa pour...

« ... avoir porté aide et secours médical aux vic-times des deux guerres, pour s'être occupée ave une énergie presque masculine et un grand amour maternel des enfants innocents des peuples en guerre, au mépris même de sa santé, et pour avoir en ce faisant, contribué au renom de sa patrie ».

Nous ne pouvons que nous incliner devant cette femme de bien et la féliciter chaudement de esprit humanitaire et charitable. M.

# Le canton de Neuchâtel a voté une loi sur la "formation ménagère"

Dans sa récente session du 3 décembre, no-Dans sa récente session du 3 décembre, no-tre Grand Conseil vient de voter le « projet de loi instituant des cours de formation ména-gère » qui lui avait été soumis. De ce fait, l'enseignement ménager obligatoire est institué dans tout le canton, alors que, jusqu'ici, 14 communes seulement l'avaient organisé, ce qui était d'autant plus insuffisant qu'elles l'a-vaient limité presque exclusivement à l'ensei-gnement culinaire. Le point controversé était celui de l'ensei-gnement post-scolaire, destiné aux ieunes filles

gnement post-scolaire, destiné aux jeunes filles

de 15 à 20 ans. Le projet de loi du 12 dé-cembre 1941, élaboré sous la direction de M. A. Borel, alors conseiller d'Etat, l'avait sti-A. Borel, alors conseiller d'Etat, l'avait sti-pulé, mais la Commission du Grand Conseil, lors des récents débats de 1942, fut divisée à ce sujet. La minorité de la Commission, com-prenant les partisans de l'enseignement post-scolaire, réussit à faire valoir son point de vue de telle façon que le Grand Conseil lui donna raison. La loi définitivement votée pré-cent des que les cours post-scolaires d'ensei-

donna raison. La loi définitivement votée prévoit donc que les cours post-scolaires d'enseignement ménager seront institués dans tout le canton dans un délai de cinq ans.

Ansi se trouve réalisé le vœu des Sociétés féminines, qui s'occupent depuis plus de trente ans de ce problème, et notamment de la Commission cantonale pour le travail ménager, présidée avec tant de compétence par Mile Tribolet.

E. P.

## Un jubilé

#### Les 25 ans du Groupe veveysan pour le Suffrage féminin.

C'est pour célébrer ce jubilé que les membres de cette association se réunirent à l'Hôtel des Familles le samedi 28 novembre. Après avoir sou-haité la bienvenue à l'assistance, la présidente, M<sup>me</sup> haité la bienvenue à l'assistance, la présidente, Mue Gerhard, salua la présence de déléguées de sociétés amies: Mue Jules Cuénod, présidente de l'Union des femmes, Mue Dind au nom du Groupe suffragiste de Montreux, Mue Favez pour Groupe suffragiste de Montreux, Mue Favez pour de la section des Vaudoises « La Veveysia ». Puis elle rappela les noms des mempers fondateurs, parmi lesquels il faut citer Mues Pfeiffer, H. Lüthy, Rita Aguet et M. Truan, qui formèrent en 1917 le premier Comité, et sont encore des membres fidèles à la cause du et sont encore des membres fidèles à la cause du et sont encore des membres fidèles à la cause du

suffrage féminin.

La parole fut ensuite donnée à M<sup>||e|</sup> A. Quinche, présidente de l'Association vaudoise pour

suffrage féminin, qui apporta les vœux chaleureux de cette Association à l'occasion de ce jubilé, et fit un bref historique du mouvement suffragiste an Suisse romande. Rappelant que l'Association vaudoise fut fondée en 1907 par Mª Girardet-Vielle, quelques années avant l'Association suisse, elle fit remarquer que le canton de Vaud est un des seuls à posséder une association cantonale à laquelle sont rattachés des groupes locaux, fait qui a son importance, les revendications à pré-senter en haut lieu ayant plus de poids forrmulées par un comité cantonal que par un ou plusieurs par un comite cantonai que par un ou piusteurs petits groupes locaux. Parmi ces sections, Vevey est un des forts piliers sur lesquels s'appuie l'Association vaudoise pour persévérer dans sa tâche. Mie Quinche dit encore que les temps difficiles que nous vivons avec leurs préoccupa tions matérielles risquent de faire passer à l'ar rière-plan la lutte pour des idées, et exhorta les suffragistes à travailler afin que, dans l'ordre nouveau que l'on nous promet, une place soit faite aussi aux femmes.

Lecture fut ensuite donnée d'une lettre de Lecture Int ensuite donnée d'une lettre de l'Association suisse pour le suffrage féminin, apportant les vœux du Comité central, et des encouragements à persévérer, dans l'œuvre entreprise, ainsi que d'un message de Mªe Gourd, ancienne présidente de l'Association suisse et rédactrice du Mouvement Féministe, qui évoquait la mémoire de Mªes Annette Rieder et Couvreule Pudé à télisitait le inhibition pour ses vient. de Budé, et félicitait le jubilaire pour ces vingt-cinq ans de féconde activité. Puis, ce fut au tour de  $M^{\rm mc}$  de Montet de retracer l'activité du groupe de 1917 à 1929, période durant laquelle elle en assuma avec distinction la présidence, reprenant la tâche des mains de Mme Rita Aguet, la première présidente. Durant cette période, elle releva quelques faits saillants tels que, en juin 1940, après le grand Congrès international suffragiste de Genève, la venue à Vevey de quatre déléguées étrangères (une Scandinave, une Anglaise, une Française et une Tchèque) qui, sous les auspices du Groupe veveysan, donnèrent au Théâtre des conférences fort appréciées par un nombreux public. En 1926, le Don Leslie vint encourager le mouvement suffragiste en Suisse : il s'agissait on s'en souvient, du reliquat d'un fonds que les féministes américaines avaient réuni pour leur propagande en faveur du vote des femmes, et qui fut alloué aux pays qui n'avaient pas encore obgain de cause comme elles, mais à la condi-qu'une somme équivalente fût réunie par les sociétés bénéficiaires. De nombreuses conférences eurent également lieu, qu'on nous pardonnera de ne pas citer, car cela nous entraînerait trop loin. Mme de Montet termina son discours en faisant une comparaison entre l'époque que ces souvenirs font revivre et celle que nous vivons actuellement, et invita les suffragistes à lutter avec une foi toujours plus grande pour obtenir des victoires sur le terrain social.

Puis M<sup>me</sup> Décombaz, qui reprit la présidence lors de l'élection de M<sup>me</sup> de Montet au Comité de l'Alliance des sociétés féminines, brossa à son tour un tableau du travail accompli de 1929 jusqu'à nos jours. Parmi cette activité, nous no-tons tout particulièrement la défense du droit au travail des institutrices mariées, l'introduction d'un membre féminin dans la Commission scolaire.

"LE CARILLON" Place Chauderon LAUSANNE Restaurant - Tea-room sans alcool

Restauration soignée à prix modiques

la propagande active pour la votation fédérale en faveur de la revision du régime des alcools, l'élection de femmes dans les tribunaux de prud'hom-mes, etc. Mme Décombaz se plut à relever commes, etc. Mme Décombaz se plut à relever com-bien Mme Gerhard, la présidente actuelle, donne de son activité au Groupe veveysan et l'en remercia chaleureusement.

On entendit encore M<sup>me</sup> H. Luthy, membre fon-dateur, qui égrena d'une façon très spirituelle quelques souvenirs des débuts du mouvement suffragiste, et de la lutte des suffragettes en An-gleterre notamment. M<sup>me</sup> André Quinche apporta le message des jeunes membres, et conta comment elle fut amenée au mouvement suffragiste en ré pondant dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel à des attaques d'un adversaire du féminisme. Enfin la présidente, en remerciant les différentes oratrices, dit quelques paroles aimables à l'adresse de M. Truan, trésorier, en lui remettant un té-moignage tangible de la reconnaissance du Groupe pour son dévouement depuis de si lon-gues années. On voit que le Groupe veveysan pour le suffrage féminin a pu puiser dans cette jolie fête familiale le courage de reprendre avec ardeur et persévérance la tâche qui lui incombe. O. I.-S.

Si notre journal vous intéresse, aideznous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



# DE-CI, DE-LA

Appel de Noël.

L'Armée du Salut nous écrit :

L'hiver s'annonce douloureux pour les pauvres gens. Leur angoisse est extrême en face des sombres perspectives qui s'ouvrent devant eux. Comment nourrir une famille avec un budget insuffisant ou même inexistant? Que deviendront les personnes âgées et isolées ne pouvant plus tra-vailler? Autant de problèmes tragiques qui se posent devant nos cœurs et nos esprits. Que de détresses nous côtoyons chaque jour!

C'est pourquoi nous souhaitons ardemment que, comme dans le passé, vous nous veniez en aide pour nous permettre d'offrir à nos amis indigents un beau présent de Noël.

Hélas! le panier traditionnel ne peut plus être ricias: le panier traditionnel ne peut plus etre donné à cause des restrictions. Mais il sera remplacé par des bons d'une valeur équivalente, permettant l'achat gratuit de marchandises au moyen des tickets mensuels. Ouvrez donc vos cœurs et vos bourses en réponse à notre appel, afin que nous puissions faire beaucoup d'heureux. H. Rossel, directrice. reux.

# Promotions civiques Exclusivement masculines à Genève...

Malgré les nombreuses démarches et protestations venues de divers côtés, malgré la lettre officiellement adressée au Conseil Municipal et personnellement à chacun des 62 membres ce corps par le Centre de Liaison des Sociéde ce corps par le Centre de Liaison des Socié-tés féminines, les organisateurs de cette mani-festation civique n'ont pas voulu revenir sur leur décision, si bien que, seuls des jeunes gens à la veille de leur majorité ont été solen-nellement consacrés citoyens lors de la céré-monie du 11 décembre dernier. Il est vrai que « le sexe faible » avait eu accès à la cérémonie puisque c'étaient des membres féminins de Sociétés natriotiques qui étaient chargés de Sociétés patriotiques qui étaient chargés de la distribution de la médaille commémorative aux futurs citoyens: n'est-ce pas là un rôle gracieux autant que discret que certains ont jugé tout indiqué d'attribuer à des femmes?...

Relevons d'autre part la proposition ferme-ment faite au Conseil Municipal par M. Jules Calame, que nous en remercions vivement ici, que, dès l'an prochain, ces Promotions civiques soient aussi ouvertes aux jeunes filles.

#### ...Pour les deux sexes à Zurich.

Et ce faisant, l'on n'innovera certes pas comne risqueraient de se l'imaginer nos autorités mal informées, puisqu'aussi bien à Neuchâtel qu'à Berne ou à Zurich, les cérémonies de cet ordre réunissent jeunes filles et jeunes gens. Nous avons souvent eu déjà l'occasion de le dire ici, mais nous voudrions spécialement relever le caractère imposant qu'ont eu cette

année les Promotions civiques zurichoises, célébrées le 15 novembre dernier. Plus de 2.500 jeunes gens et jeunes filles étaient rassemblés au Palais des Congrès, où les accueillirent des au Palais des Congres, ou les accueillirent des conseillers municipaux en grand nombre, au milieu des fleurs et des drapeaux et aux sons de la musique. Après un discours de bienvenue de M. Nobs, président de la ville de Zurich, ce furent, chose intéressante, deux jeunes qui prirent la parole. Lui, H.-U. Rubel, déclara tout net que ce que la génération montante voulait avant tout, c'était une active collaboration bien decente de la consein de la contra de la consein de la co voluant avant tout, cetait une active consistent tion bien davantage que des paroles : elle Annemarie Euster, prononça, fait malheureu-sement trop rare chez ses contemporaines, un discours nettement suffragiste. «La démo-cratie actuelle, a-t-elle dit en substance, doit se développer encore et devenir une *vraie* démocratie, en reconnaissant à la femme se droits complets de citoyenne. Car la démocra-tie n'est pas la souveraineté des hommes, mai bien la souveraineté du peuple: or les fem-mes font aussi partie du peuple. C'est dans ces conditions que leur majorité représentera pour la jeunesse féminine suisse toute sa

pleine signification, en lui permettant de col-laborer politiquement et économiquement à l'œuvre commune de l'avenir».

P. S. — Merci au Messager Social, qui a si vallamment mené campagne en faveur de la participation féminine à cette manifestation, pour sa jolie idée de publier le discours qui aurait dû être prononcé si les jeunes filles avaient été admises à cette fête, et merci our tout ce que ce discours contient d'excel-

Tous les dons en nature, vêtements, jouets, c. sont reçus par l'Oeuvre des Bas-Fonds, rue etc. sont reçus par l'Oeuvre des Bas-Fonds, rue Fendt, 45, Genève. Compte de chèques postaux I. 4084.

#### Notre frère jumeau.

C'est Pro Juventute qui, né comme nous en 1912, célèbre comme nous également en ce début d'hiver l'anniversaire de sa fondation. Nos lecteurs connaissent trop bien l'œuvre ma-

gnifique accomplie en faveur de l'enfance et de la jeunesse par notre jumeau pour que nous en donnions le détail ici. Certes, déjà et bien avant domions le détail ici. Certes, déjà et bien avant sa création, il existait en Suisse des œuvres de protection de l'enfance, mais son mérite a été de les coordonner et de les harmoniser, d'intro-duire des méthodes nouvelles, de s'élever à des conceptions plus hautes et plus modernes, bref de doter notre pays d'une admirable organisa-tion, toujours en éveil pour étargir son champ d'ac-tion suivant les besoins de l'actualité, et qui sait d'autre part garder son indépendance, en faisant dé-mocrafiquement appal. de besones etc. mocratiquement appel à chacun pour constituer les sommes considérables qu'exige l'accomplissement de sa tâche. Ce n'est pas dans nos colonnes qu'il est nécessaire d'exposer comment l'idée géniale de la vente des timbres de *Pro Juventute* a pris essor en Suisse, mais c'est sans doute une occa-sion de plus de rappeler que ces timbres et ces cartes sont encore en vente jusqu'à la fin du mois, et que en acheter est un des meilleurs moyens de fêter cet anniversaire.

Et disons en terminant tous nos remerciements

notre jumeau pour le mot aimable qu'il a inséré, à l'occasion de notre jubilé à nous, dans le der-nier numéro de sa Revue, et auquel le Mouvement n'a pas manqué d'être fort sensible.

# A NEUCHATEL L'éligibilité des femmes dans l'église

Siégeant à la fin d'octobre, la Constituante de la future Eglise neuchâteloise a discuté de la question: Les femmes sont-elles éligi-bles aux autorités de l'Eglise?

Le Journal religieux rend compte en ces termes de ses délibérations dans un article signé I.-W. C.: termes

«...La sous-commission chargée de cette étude apporta, à la Constituante, une réponse unanime et affirmative : 1. Elles le sont dans le cadre de leur mission de femmes ; 2. Elles le sont aussi du point de vue biblique.

Dans son rapport, la sous-commission proposait l'éligibilité des femmes du Collège des Anciens et un Conseil d'Eritles.

et au Conseil d'Eglise.

et au Conseit u Egisse.

Après une longue et souriante discussion —
tout à l'honneur de ces dames — l'éligibilité fut
admise au Conseil d'Eglise, refusée au Collège des Anciens.





#### Livres recus

Esther Stählberg: Le testament de Mathilda Wrede. Traduit et adapté du suédois par Jean-Louis Perret. Un vol. broché o fr. relié 9 fr. Ed. Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel et Derie

Un testament, une biographie, Testament dans ce sens que, peu de temps avant sa mort, Ma-thilda Wrede confia à son amie, l'auteur du livre, la tâche d'écrire d'elle-même une nouvelle biographie. Pensait-elle que celle-ci serait plus scrupuleusement exacte, plus parfaitement compréhensive que les autres qui avaient déja paru? Nous l'ignorons. En tous cas, elle respire la sincérité, l'admiration, la tendresse pour celle qui,

de son vivant, mérita l'appellation universellement

connue d'« amie des prisonniers ».

Cette biographie, qui offre au lecteur un portrait des plus vivants de Mathilda Wrede, nous initie en même temps aux mœurs et aux coutumes finlandaises, à la vie sociale du pays comme à l'existence laborieuse du paysan, et fait passer sous nos yeux les paysages caractéristiques de cette Finlande si lointaine et dont on savait si peu de choses jusqu'à la dernière guerre. Mais c'est avant tout, naturellement, l'apostolat d'une femme, son œuvre magnifique par amour des réprouvés de ce monde.

Ces parias, ce rebut de l'humanité, redouté, repoussé, méprisé, elle les a approchés sans répu gnance, sans crainte ou si parfois, dans les cas les plus terribles, un peu d'angoisse s'y mêlait, c'était sans qu'on pût s'en douter jamais, tant était souveraine sa maîtrise d'elle-même. On les voit de près, nombreux, les hommes qui constituaient la lie de leur patrie: leurs crimes nous sont révélés. Dans les cellules individuelles où ils étaient relégués, enchaînés cruellement, mais capables néanmoins de bouger et de ne pas manquer un mau-vais coup si l'occasion s'en présentait, une frêle ieune fille de vingt ans osait s'aventurer, rester quelquefois une heure entière en tête-à-tête avec des brutes de la pire espèce. Les gardiens, qui l'avaient en vain priée de renoncer, de ne pas l'avaient en vain priée de rénoncer, de ne pas s'exposer à de pareils risques, attendaient déhors le moment de voler à son secours. Inutile souci: par son courage, par sa foi, par sa dédication absolue, elle persuadait le plus souvent ces misé-rables, elle gagnait leur confiance; ils se confes-saient désespérément; quand elle les quittait ils demandaient à la revoir, et bien souvent la bonne graine levait: c'étaient de nouveaux êtres régénérés, chez qui elle avait su réveiller ce qui demeurait encore en eux de bon.

Mais il est temps de dire un peu ce que furent l'enfance et la première jeunesse de cet être d'ex-ception; et dans quel milieu éminemment favorable, naquit et mûrit sa vocation sublime — le mot n'est pas trop fort. Dernière de neuf enfants, elle n'avait que neuf mois lorsque sa mère mourut, la confiant à son aînée, Hélène, âgée de dix-sept ans, qui sut remplacer la défunte auprès de ses frères et sœurs avec un amour tout maternel. De bonne noblesse finlandaise, le baron Wrede

était gouverneur de province. On passait des mois dans le vaste domaine de Rabbelugn, où il y avait toujours maison ouverte pour sa nombreuse parenté, bien qu'il exercât ses fonctions dans la ville de Vasa. C'était un homme très épris de la vie de famille, une âme ouverte à toutes les idées généreuses.

Tilda-Mathilda, la cadette, n'était pas une petite fille modèle; elle avait ses défauts, mais déjà se dessinaient les qualités essentielles qui devaient l'amener à consacrer sa vie aux malheureux en s'oubliant dans cette noble tâche: la pitié, la ténacité, une rare énergie et un don, peut-être plus rare encore, de compréhension. Comme leurs amies et leurs camarades, les filles du gouver-Comme leurs neur devaient paraître dans les réunions mondaines. Mathilda n'y fit point d'exception; souvent même, elle en était le boute- en-train, mais d'autres fois, on l'en sentait totalement absente. Puis vint sa grande décision de visiter les prisonniers, et peu à peu, de se consacrer entièrement à eux. Le baron Wrede y consentit, non sans appréhensions certes, mais il comprit que rien n'aurait pu détourner sa cadette de l'œuvre qui l'attiirrésistiblement

Profondément religieuse, elle et ses frères adhé-Profondement religieuse, elle et ses frères adhe-rèrent avec enthousiasme au mouvement de réveil dont l'élan avait été donné par l'Américain Moo-dey et qui eut des répercussions jusqu'en Finlande et en Russie. Elle était soutenue toujours par sa foi et elle savait la communiquer; c'était sa grande force au milieu des drames quotidiens où elle avait choisi de vivre. Roman prodigieux

Il faut lire les témoignages des prisonniers, leurs lettres, le récit de leurs entretiens avec elle, pour avoir une idée des vrais miracles que sut accomplir cette âme de feu, cette véritablement grande âme, et de la somme de bienfaits que Mathilda Wrede répandit sans compter parmi les forçats et les condamnés à la peine capitale. M.-L. P.

Marie Freitag: La Maison verte. Histoire pour les enfants, trad. de l'allemand par M.-Ti. Flueler. Librairie Payot, Lausanne-Genèev-Neu-châtel-Vevey-Montreux-Berne-Bâle, 1 vol. couv. illust. Pix: 4 francs.

Cette habitation, que sa couleur « un vert frais et gai, si frais qu'il semble peint d'hier » distingue des autres maisons, cette habitation d'apparence si gaie, abrite naturellement un gai petit peuple d'enfants. Ils sont cinq, plus deux chiens, voisinant, jouant, travaillant ensemble, courant les mêmes aventures, dans une union pas toujours parfaite. Mais la querelle est bientôt apaisée. Sans la concorde, plus moyen de jouer. La gaîté est sœur de la bonne entente. C'est pourquoi les enfants ne restent jamais longtemps rancuniers

Conté avec humour et dans un esprit à la fois moderne et moral, que la traductrice a su conser-